



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 janvier 2009, à la mairie

RÈGLEMENT NUMÉRO A-2009-01

d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations
et permis pour l'année financière 2009

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2008 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents ;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE le greffier, en cours de séance, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Gérard Verdier,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le présent règlement portant le numéro A-2009-01, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2009 comme suit, à savoir :

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,3604	0,4151

¹

Générale	0,3366
Amélioration réseau routier	0,0238
Total taxes sur la valeur foncière :	0,3604

1.2. Services d'enlèvement et de traitement des matières résiduelles

Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur résidentiel	Selon les annexes A et B
Secteur commercial	Selon des annexes A,B et C

1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur	Fonctionnement et service de la dette			
	1 ^{er} et 2 ^e logement	3 ^e logement et plus	Saisonnier	Remboursement de la vidange d'urgence
Tous les secteurs	75,00 \$	56,50 \$	37,50 \$	101,53 \$

PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

2.1 Tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles

Catégorie	Unité de mesure				Coût
	Unité	Tonne	Litre	Gallon	
Entrée sur le site (tarif de base pour les particuliers seulement) les jours ouverts au public. Volume équivalent à 150 pi ³					10,00 \$
Matières destinées au compost (résidus de transformation alimentaire, matières végétales, etc.)		✓			75,00 \$
Matières réutilisables destinées à Ré-Utiles (meubles, appareils ménagers, etc)		✓			0 \$
Matières recyclables (cartons, papiers, verre, plastiques, etc.)		✓			75,00 \$
Matières destinées à l'élimination		✓			150,00 \$
Résidus de construction – Démolition (gypse, béton, asphalte, céramique, bois ou autres matériaux secs)		✓			150,00 \$
Bardeau d'asphalte		✓			150,00 \$
Pneus sans jante	✓				0 \$
Pneus avec jante	✓				2,50 \$
Boues de fosses septiques				✓	0,02 \$
Huiles usées domestiques (si d'origine pétrolière et couvertes par la SOGHU)			✓		0 \$
Huiles usées domestiques (d'origine animale, végétale ou de cuisson)			✓		0,25 \$
Véhicules hors d'usage	✓				0,00 \$
Batteries de véhicules hors d'usage	✓				2,50 \$
Restes de peinture dans le contenant d'origine	✓				0 \$
Branchages et copeaux de bois		✓			0 \$
Livraison à un centre de transfert (IE, IHA, GE). Volume équivalent à 150 pi ³	✓				0 \$
Service de pesée	✓				15,00 \$
Déchargement nécessitant l'utilisation de la machinerie	À l'heure				60,00 \$

2.2 Frais relatifs à la collecte de conteneurs de type roll-off

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte de conteneur de type roll-off nécessitant un seul déplacement du camion roll-off	Aller-retour du camion	125,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles	Par semaine	125,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles	Par jour	40,00 \$
Nettoyage de conteneur de type roll-off	Par nettoyage	25,00 \$
Collecte de carton en ballots	Par collecte	60,00 \$

2.3 Frais supplémentaires relatifs à la collecte manuelle

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte manuelle due au débordement	Par collecte	5,00 \$

2.4 Frais – Transport d'eau

Description	Unité d'imposition	Coût
Rémunération – Transport d'eau par camion citerne	Par voyage	60,00 \$

PARTIE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Donné aux Îles-de-la-Madeleine
15 janvier 2009

Jean-Yves Lebreux, greffier